

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole maternelle publique Danielle  
Casanova –  
Coursan (11)**

**Rapport Technique (RT2) de Phase 2**

Avril 2011 – N° 0110248K\_RT2



## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Ecole maternelle publique Danielle Casanova – Coursan (11)**

### **Rapport Technique (RT2) de Phase 2**

Avril 2011 – N°0110248K\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Nicolas CARNEIRO	Chef de Projet
<b>Vérificateur</b>	Catherine MONTÉBRAN	Chef de Projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

L'établissement scolaire (ETS n°0110248K), objet de ce présent rapport, correspond à l'école maternelle Danielle Casanova située à Coursan, dans le département de l'Aude (11). Cette école accueille environ 70 enfants âgés de 2 à 5 ans dans un bâtiment de plain-pied.

L'étude historique et documentaire réalisée au cours de la phase 1 de la démarche a montré la présence d'un site BASIAS au voisinage de l'ETS, susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux au droit de celui-ci. Il s'agit du BASIAS référencé LRO1101396 et comprenant un dépôt de liquide inflammable (cuve aérienne de fioul de 40 m<sup>3</sup>) dont l'emprise a été déduite de la photographie aérienne de 1968 (absence de plans historiques). Au regard des années d'exploitation, cette cuve a probablement été déclarée dans le cadre du chantier de construction de l'ETS et ses environs. Cette cuve a été implantée dans la zone Nord de l'ETS (superposition partielle avec l'ETS).

Cette étude a mis en évidence des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles issues du site BASIAS voisin à l'intérieur du bâtiment de l'école maternelle.

### **Résultats des investigations**

Au vu du contexte du site, le milieu retenu est l'air du sol sous dalle au droit du bâtiment de l'ETS en deux points de prélèvements. Les investigations réalisées étaient conformes au programme d'échantillonnage défini à l'issue de la phase 1.

Les substances recherchées sont les substances susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur le site BASIAS.

Les investigations menées n'ont pas mis en évidence la présence des substances recherchées et permettent de conclure que la qualité de l'air du sol sous dalle n'est pas susceptible d'influer sur la qualité de l'air intérieur respiré par les enfants fréquentant l'ETS.

**Ainsi, nous proposons de classer cet ETS en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2*  
*Ecole maternelle publique Danielle Casanova – Pyrénées-Orientales, Département de l'Aude, Coursan (11)*  
*Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0110248K\_RT2*

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**